



PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI
VILLE DE BROMONT

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2006

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2006
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES SPÉCIALES DES MEMBRES DU CONSEIL TENUES LES 14 ET 30 AOÛT 2006
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2006
- 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AOÛT 2006
- 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2006
- 3.4 DÉPÔT DU RAPPORT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 AOÛT 2006

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 4.1 TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DU PARC DE L'ÉCOLE DE LA CHANTIGNOLE : PARTICIPATION DE LA VILLE

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H06-620 (BOISÉS ADAMS)
- 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-26-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H06-620* (BOISÉS ADAMS) LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- 5.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-26-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H06-620* (BOISÉS ADAMS)
- 5.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO R01-126 (RUE DE CHARLEVOIX)
- 5.5 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-07-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO R01-126* (RUE DE CHARLEVOIX)
- 5.6 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 878-07-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO R01-126* (RUE DE CHARLEVOIX)

6. RÈGLEMENTS

- 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 926–2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES OUTILS ANNULANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 812–1996, 812–01–1998 ET 812–02–1998*
- 6.2 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 927–2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CINQ CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (525 000 \$) AFIN DE RÉALISER DIVERS TRONÇONS DE LA ROUTE VERTE (FONDATION ET PAVAGE) ET DE CONSTRUIRE UN PONT RELATIVE À LADITE ROUTE VERTE*
- 6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 879–06–2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879–2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LES ZONES R01-126 (SECTEUR DE LA MONTAGNE) ET C04-400 (AU NORD DE LA SORTIE 78) À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS*
- 6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876–23–2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876–2003 ET VISANT LA MODIFICATION DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-400 (AU NORD DE LA SORTIE 78) ET R04-467 (CARREFOUR CHAMPÊTRE), DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT*
- 6.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 860–02–2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860–2002 DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES*
- 6.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876–24–2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876–2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE C04-481 (LE BADOUILLARD), D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES ET LES KIOSQUES DE VENTE DE PRODUITS AGRICOLES, D'INTERDIRE DANS TOUTES LES ZONES L'UTILISATION DE CONTENEURS À DES FINS DE BÂTIMENT PRINCIPAL OU ACCESSOIRE ET D'INTERDIRE LA TOILE COMME MATÉRIAU DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR*

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

7.1.2 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 AOÛT 2006

7.2 TRAVAUX PUBLICS

7.2.1 CESSION D'UNE SERVITUDE POUR L'INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES AÉRIENNES D'HYDRO-QUÉBEC ET DE BELL CANADA, TOUCHANT UNE PARTIE DES LOTS 3 346 612 ET 3 630 312, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CHEMIN DES CARRIÈRES)

7.2.2 ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 930 355, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC (RUE DE L'ISLET)

7.2.3 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE PONCEAUX

7.3 URBANISME

7.3.1 MODIFICATION DE L'ENTENTE TOUCHANT UN BÂTIMENT TEMPORAIRE DE LA COMPAGNIE DJL CONSTRUCTION

7.3.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER L'EMPIÈTEMENT D'UN BALCON DE 1,24 MÈTRE DANS LA MARGE AVANT AU LIEU DU 1,20 MÈTRE AUTORISÉ, 2, RUE DES BOULEAUX, LOT 2 929 287 DU CADASTRE U QUÉBEC

7.3.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA SUBDIVISION LA SUBDIVISION DES LOTS 3 813 262 ET 3 813 263 EN QUATRE (4) LOTS DESTINÉS À ÊTRE OCCUPÉS PAR DES RÉSIDENCES UNIFAMILIALES DE STRUCTURE JUMELÉE ET DONT LA PROFONDEUR DES LOTS SERA INFÉRIEURE À LA PROFONDEUR MINIMALE REQUISE QUI EST DE 30 MÈTRES, PROJET RÉSIDENTIEL RIVE GAUCHE, SUBDIVISION DES LOTS 3 813 262 ET 3 813 263 (PROJET RÉSIDENTIEL RIVE GAUCHE)

7.3.4 DEMANDE D'AUTORISATION POUR COMPLÉTER LES TRAVAUX D'ENLÈVEMENT D'UN EFFLEUREMENT ROCHEUX ET DE FINALISER LE REMBLAI DANS LE BUT DE SÉCURISER ET DE VALORISER LE SITE DES TRAVAUX

7.3.5 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET IMMOBILIER SKI BROMONT.COM RELATIVEMENT À UNE

NOUVELLE RUE, VAL DES IRLANDAIS, PHASE II

- 7.3.6 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET IMMOBILIER SKI BROMONT.COM RELATIVEMENT À UNE NOUVELLE RUE, VAL DES IRLANDAIS, PHASE III
- 7.3.7 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET IMMOBILIER SKI BROMONT.COM RELATIVEMENT À UNE NOUVELLE RUE, VAL DES IRLANDAIS-LEMIEUX
- 7.3.8 DIFFUSION DE LA CARTOGRAPHIE DES PLAINES INONDABLES DU LAC BROMONT ET DES TRONÇONS DE LA RIVIÈRE YAMASKA DU SECTEUR D'ADAMSVILLE ET DU LAC SHEFFINGTON
- 7.3.9 ACQUISITION DES LOTS 3 163 575, 3 163 576 ET 3 444 404, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC (À L'EST DE LA RUE DE L'HORIZON)
- 7.3.10 ÉTUDE DE SOLS COMPLÉMENTAIRES POUR LES PROPRIÉTÉS DU 699 A ET 699 B DE LA RUE SHEFFORD

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

- 7.4.1 REGROUPEMENT D'ACHATS DE PRODUITS CHIMIQUES SERVANT AU TRAITEMENT DE L'EAU, ANNÉES 2007-2008 POUR CERTAINS PRODUITS
- 7.4.2 ADJUDICATION DU CONTRAT DU CONTRAT DE DOSAGE DE L'AQUEDUC (SECTEUR D'ADAMSVILLE)

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 7.5.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE

7.6

SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7

DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

8. DIVERS

- 8.1 OFFRE D'ACHAT DU LOT 3 484 745 DU CADASTRE DU QUÉBEC (RUE DE CHÂTEAUGUAY)

- 8.2 OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN (LOT 872-1), CHEMIN D'ADAMSVILLE
- 8.3 INSCRIPTION DE LA VILLE DE BROMONT À LA CHAMBRE CANADIENNE ALLEMANDE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
- 8.4 NOM DONNÉ À UNE RUE DANS LE SECTEUR DE LA RUE LAPOINTE
- 8.5 NOM DONNÉ À UNE RUE RELIANT LE BOULEVARD DE BROMONT ET LE CHEMIN DE GASPÉ
- 8.6 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME ANGÈLE DION MARTIN AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 9.1 NOMINATION DE MADAME LYNE BEAUDRY AU POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT, SPORTS ET LOISIRS
- 9.2 EMBAUCHE DE MADAME JENNIFER MIGNEAULT AU POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT (CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE)
- 9.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES, AU 11 SEPTEMBRE 2006

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 10.1 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS OU À UNE LICENCE D'ALCOOL FAITE PAR LA COMPAGNIE 9043-9134 QUÉBEC INC. (BAR BILLARD BROMONT)

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.